

Service
Environnement et
Prévention de Risques

DEAL de Mayotte

Octobre 2019

Enquête publique.

Document N°2. Résumé de l'étude scientifique présentée à l'avant-projet.



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

**l'Europe
s'engage**
à Mayotte
avec le **FEDER**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
MAYOTTE



PRÉFET
DE MAYOTTE

Résumé de l'étude scientifique

« Etude de préfiguration d'un espace protégé dans les forêts publiques de Mayotte

Présentation CNPN 2017 »

Prévu par le code de l'environnement R332-3 pour la constitution du dossier soumis aux consultations et à l'enquête publique

Mayotte est une île tropicale volcanique située par 12°5' et 45°10' E dans l'Océan Indien entre Madagascar et la côte est-africaine. Elle couvre 374 km² avec 39 km de long pour 22 km de large dans ses plus grandes dimensions. Son point culminant se situe au Mont Bénara à 660 m d'altitude. Cette île volcanique a émergé il y a 8 millions d'années et s'est constituée par plusieurs épisodes éruptifs de longueurs variées. L'île se caractérise par l'importance de ses pentes qui définissent 4 grandes barrières montagneuses orientées approximativement est-ouest (Tchaourembo-Bénara-Bépilili et Choungui-Choungui Kéli) ou nord-sud (Dziani Bolé-Hachiroungou et Mtsapéré-Combani). Elle soumise aux vents de mousson, son climat se définit par 2 saisons principales : la saison sèche, de mai à octobre, et la saison des pluies, d'octobre à mai où tombe 80% des 1200 mm en moyenne de pluies annuelles. L'exposition aux vents dominants, la pluviométrie, l'altitude et la pédologie concourent à définir une grande variété d'habitats sur l'île. Ces habitats naturels peuvent être plus ou moins perturbés par l'impact humain.

Le périmètre de l'étude de préfiguration se situe dans les forêts publiques de Mayotte. Ces forêts publiques ont été constituées en 1930 et bénéficient du régime forestier. Elles couvrent à l'heure actuelle 5680 ha (3/4 en forêts départementales et 1/4 en forêts domaniales) soit 15% du territoire. Les forêts publiques sont constituées des forêts tropicales humides ou mésophiles souvent sur fortes pentes. Ces forêts ont un degré de perturbation varié allant de peu perturbé (préservé) à très perturbé voire même disparu.

Ces forêts remplissent un certain nombre de services écosystémiques. Parmi ceux-là, citons

- L'offre d'habitats pour la biodiversité,
- La place dans le cycle de l'eau,
- La production de biomasse et la place dans les cycles des éléments minéraux,
- La protection des sols et la régulation des inondations,
- Le rôle dans le climat global et local,
- La production de bois,
- La production de plantes médicinales et aromatiques,
- L'accueil du public,
- L'accueil de pratiques culturelles et culturelles,
- Les paysages,
- Le support d'emplois et de formation,
- L'accueil d'actions de sensibilisation et de pédagogie,
- La valeur scientifique et le support de recherche.

Les forêts sont sous l'influence de facteurs naturels qui ont déjà été évoqués plus tôt. Elles sont aussi influencées par des facteurs humains tels que l'aménagement du territoire, l'évolution des pratiques agricoles et des surfaces mis en culture ou l'arrivée ou la dispersion d'espèces envahissantes végétales ou animales souvent introduites par l'homme.

En compulsant les données naturalistes disponibles, l'état de la biodiversité à Mayotte est la suivante

- 750 espèces végétales indigènes dont 7% d'endémiques strictes de Mayotte mais 1,63 esp/km² (chiffre élevé). Parmi ces 750 espèces, 592 espèces avaient été observées en forêt publique par le CBNM et l'ONF en 2014. Cette flore a de grandes affinités avec la flore malgache et la flore de l'archipel des Comores alors que très peu d'espèces venant d'Afrique de l'Est ont été relevées.
- L'inventaire des espèces de champignons présents à Mayotte date de 2010 et 2013. Il démontre une grande variété de champignons (plus de 1000 espèces récoltées et 323 espèces nommées en 2013).
- 6 espèces indigènes de mammifères sont relevées, toutes protégées par arrêté préfectoral.
- L'avifaune est composée de 137 espèces. Les oiseaux forestiers sont essentiellement des espèces indigènes à forte valeur patrimoniale.
- L'herpétofaune (reptiles et amphibiens) se compose de 2 amphibiens (tous les 2 indigènes) et 18 espèces de reptiles dont 9 endémiques de Mayotte ou de l'archipel des Comores. Certains de ces reptiles sont inféodés aux forêts préservées.
- Les données disponibles sur les arthropodes terrestres et d'eau douce sont fragmentaires. Sur les 611 espèces inventoriées en 2014, 15% étaient endémiques de Mayotte et 15% en plus endémiques de l'archipel des Comores.

La valeur patrimoniale des espèces a été déterminée en fonction du statut (indigène ou exotique), de la rareté et du degré de menace (espèces inscrites sur les listes rouges de l'UICN). Associée à d'autres paramètres (abondance, espèces déterminantes ZNIEFF), la valeur patrimoniale de l'espèce a permis de calculer un indice de valeur patrimoniale pour chaque maille de 1 km par 1 km. Il a par ailleurs été observé que les milieux riches en espèces de plantes indigènes dans le sous-bois sont généralement situés dans des peuplements à fort taux de couvert. Le travail de détermination des zones d'intérêt a également été fait pour l'avifaune.

Le projet d'aire protégée a donc été constitué autour des mailles à fort indice de valeur patrimoniale présentant un taux de couvert élevé (plus de 60%) et/ou avec une avifaune forestière remarquable. A la suite de cette première étude, des enjeux naturalistes complémentaires par dire d'experts ont été pris en compte afin de ne pas écarter des zones riches mais disposant de peu de données naturalistes. Les facteurs d'influence (naturels et anthropiques) ont été intégrés au choix du périmètre. Les limites finales ont été fixées en se basant sur des éléments facilement identifiables (crêtes, ravines, sentiers, limite de forêt). Ces limites ont été parcourues sur le terrain permettant d'actualiser le périmètre initial.

Certaines données de terrain ont été ajoutées après la rédaction du rapport de préfiguration. Elles ont pu se substituer aux dires d'experts dans certains cas.

Au final, le périmètre proposé couvre 2808,78 ha réparti sur les 6 massifs forestiers de l'île.

Rédigé par Agnès Thongo – ONF Mayotte

Le 24 septembre 2019